

DOCUMENT DE REFERENCE DE L'ENTRETIEN

Aide à la préparation de l'entretien professionnel
Personnels contractuels enseignants
CPE et Psy-EN

L'entretien professionnel est l'occasion de conduire une réflexion sur ses activités et sa pratique professionnelle en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours sur les 3 dernières années. Cette réflexion peut s'appuyer sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, sur le référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (arrêté du 1^{er} juillet 2013-BO n°30 du 25 juillet 2013 et arrêté du 26 avril 2017-BO n°18 du 4 mai 2017) ainsi que sur le document « compte rendu d'entretien professionnel ».

Ce document de référence de l'entretien a pour objectif de guider l'entretien professionnel. S'il le souhaite, l'agent a la possibilité de le renseigner et, le cas échéant de le remettre avant ou lors de l'entretien. Dans le cadre de l'entretien avec l'inspecteur, l'observation effectuée en classe ou dans le service pourra contribuer à nourrir les échanges.

I - Le parcours professionnel

- Postes occupés sur les 3 dernières années
- Fonctions et missions particulières exercées

Dans chacun des items ci-dessus, l'agent précise les éléments de contexte jugés significatifs sur les postes occupés.

II-Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

1 – L'agent dans son environnement professionnel propre (la classe, le CDI, la vie scolaire, le CIO) : compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et techniques = *L'agent expose les réalisations et les démarches qui paraissent déterminantes pour caractériser la mise en œuvre de ses compétences et leur contribution aux progrès et au développement de tous les élèves (10 lignes maximum).*

2 – L'agent inscrit dans une dimension collective

L'agent s'appuie sur quelques exemples concrets et contextualisés pour analyser sa participation au suivi des élèves, à la vie de l'école/établissement et son implication dans les relations avec les partenaires et l'environnement (10 lignes maximum).

3 - L'agent et son engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

L'agent décrit les démarches accomplies pour développer cette compétence telle qu'explicitée dans le référentiel et formule ses besoins d'accompagnement (10 lignes maximum).

III-Souhait(s) d'évolution professionnelle, de formation

L'agent qui le souhaite formule ses souhaits d'évolution professionnelle, ses besoins en formation et / ou accompagnement professionnelle, et ses intentions en termes de préparation concours. (10 lignes maximum).